

**CHOVAUX Bernard**

## **La seigneurie de Hallines**

**(Rapports de dénombremments  
de 1413, 1442, 1468 et 1578  
et centièmes de 1569)**

Lille, le 30/08/2017

Une recherche aux Archives Départementales du Pas-de-Calais m'a amené à découvrir un aveu et dénombrement de Hallines dans lequel je trouvais mention de quelques ancêtres, propriétaires à Hallines. Il s'agissait d'un document trouvé en 1966 au presbytère de Houlle (62) et remis aux Archives Départementales du Pas-de-Calais<sup>1</sup> en Comme ce dénombrement datait du 5 juin 1576, je me suis lancé dans la comparaison de ce dénombrement avec les centièmes de 1569. J'ai aussi regardé s'il y avait à la Bibliothèque de St-Omer des documents sur Hallines, ce qui me permit de découvrir une publication de Véronique FLAMMANG<sup>2</sup>, doctorante en histoire, 'Le dénombrement de la seigneurie de Hallines (comté d'Artois) en 1440<sup>3</sup>'. Cet article contenait une transcription de ce dénombrement et, dans son introduction, une histoire de la seigneurie de Hallines. Entre autres informations données par cet article, il y avait les références de deux rapports de dénombremments établis en 1413 et 1468 pour l'abbaye de Saint-Bertin.

Ces 4 rapports font apparaître que la seigneurie de Hallines relevait de trois seigneuries distinctes, à savoir la seigneurie de Seninghem et les abbayes Saint-Sauveur à Ham, et Saint-Bertin à St-Omer.

Dans les 'Notes pour servir à la Statistique Féodale dans l'étendue de l'ancien bailliage et de l'arrondissement actuel de St-Omer' de Justin de PAS, deux articles fournissent des éléments sur Hallines et Coubronne, un lieu-dit de Hallines<sup>4</sup>.

### Hallines

Seigneurie relevant, en partie, de la seigneurie de Seninghem et, en partie, de l'abbaye Saint-Sauveur à Ham.

- 1256 Gilles de Pas, chevalier, seigneur de Hallines, reconnaît le fief possédé par l'abbaye Saint-Sauveur à Ham, et appelé le Past de Hallines.
- 1341 Jean de Hallines reconnaît la rente due à l'abbaye Saint-Sauveur à Ham, deux pasts par an.
- 1417 Vente à Jacques CRAYE de la Seigneurie de Hallines par Jehan de Hallines
- 1440 Rapport et dénombrement servi à la Seigneurie de Seninghem par Jacques CRAYE
- 1498 Rapport et dénombrement servi à la Seigneurie de Seninghem par Louis de Lens, mari de Barbe CRAYE, qui était fille de Jacques (Archives J. de PAS)

### Coubronne<sup>5</sup>

Fief tenu du Chapitre de St-Omer

- 1400 Rapport et dénombrement servi au prévôt de l'église de St-Omer par Jehan DE COUBRONNE (Archives non classées du 2G)
- 1484 Rapport et dénombrement servi à Baudrain DE LOMPNEY, bailli des terres et seigneuries du prévôt de l'église de St-Omer par Jehan DE COUBRONNE (Archives J. de PAS)

---

<sup>1</sup> Cote : 1 J 845

<sup>2</sup> Bulletin de la Commission royale d'Histoire – Belgique - 171/2005

<sup>3</sup> Ce rapport qui appartenait à Justin de Pas avait été acheté par erreur par la ville de Halluin (59).

<sup>4</sup> A Ecques village voisin, mais non limitrophe de Hallines, un hameau s'appelle aussi Coubronne.

<sup>5</sup> Deux autres fiefs sont aussi nommés Coubronne, l'un situé à Ecques – voir note ci-dessus -, et l'autre à Racquinghem

- 1561 Vente par Walter de CROIX, Sr de Lespinoy, à Loys de Rebecques, Sr d'Hallines et de Blendecques, du fief de Coubronne(Archives J. de PAS)

(Le cartulaire de St-Bertin et les deux rapports à l'abbaye de St-Bertin n'étaient pas cités).

En annexe, il est joint plusieurs relevés ou analyses des documents trouvés sur la seigneurie de Hallines. Un siècle sépare l'aveu de Guillaume CRAYE, seigneur, en 1468 et le registre des centièmes. Il est donc difficile d'établir le lien entre les personnes citées. Certains des patronymes trouvés dans le rapport de 1413 comme PIGACHE ou TARTARE sont toujours présents dans l'audomarois.

L'étude des documents m'a amené à rechercher des informations sur les CRAYE. Dans le rapport de 1413, Jehan de Hallines a écrit

sur mon quel fief sire Jaque CRAIE a et prent par chascun an trois escus d or durans les vies dudit sire Jaque et Willaume son fils et le ... vivant a cause de certain acat quil fit a mi

Jehan de Hallines s'était de Jacques CRAYE qui, peu après ce rapport, devint le propriétaire de la seigneurie. Jacques CRAYE et son fils Guillaume furent échevins de Saint-Omer. A partir d'un document conservé aux Archives du Pas-de-Calais (voir en annexe), j'ai pu établir que Guillaume, cité dans le rapport de 1413, et qui fut plusieurs fois échevin de St-Omer entre 1434 et 1448, était bien le fils de Jacques qui acheta à Jehan DE HALLINES la seigneurie de Hallines. Guillaume avait seulement un fils naturel, Jehan. Ce fut donc Jacques, son demi-frère de Guillaume, fils de la seconde épouse de son père, Marie de BEUTIN et, dont la fille, Barbe, épousa Louis de Lens.

Je me suis aussi intéressé à la superficie des différentes parties de la seigneurie. Véronique FLAMMANG, dans son article, indique pour la partie dépendant de l'abbaye de Ham 17 mesures<sup>6</sup>. En fait, un calcul sur le rapport de 1576 donne au moins 564 mesures<sup>7</sup>, un peu plus des 2/5èmes de la superficie de la paroisse de Hallines. Autres données de V. FLAMMANG : 225 mesures pour la partie relevant du seigneur de Seninghem et 150 mesures pour celle tenue de l'abbaye de St-Bertin. A ces superficies, pour reconstituer le territoire de Hallines, il faudrait pouvoir ajouter la superficie du fief de Coubronne et celle des communs, ou terres de la communauté<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Source RODIERE, Testament, p. 216 ; acte de vente de 1773.

<sup>7</sup> Un calcul précis ne peut être effectué de fait de la disparition de plusieurs pages.

<sup>8</sup> Extrait d'un relevé sur des fiefs de Pihem - <http://www.bchovaux.fr/Lieux/Pihem/Lespinoy.pdf>

*Item à cause dite, elle a encore droit et pouvoir de mettre par chacun an une vache es communes dudit Wizernes plus que les autres subjez sans qu'en cela il lui puisse être fait ny baillé aucun trouble, ny empeschement*

## **Annexes**

- **Cartulaire de St-Bertin – le rapport du 28/03/1413**
- **Comté de Seninghem – rapport du 12/06/1440**
- **Cartulaire de St-Bertin – Comparaison entre les rapports de 1468 et de 1413**
- **Centièmes de 1569**
- **Abbaye de Ham – rapport du 05/06/1576**
- **Les CRAYE, seigneurs de Hallines**

## Cartulaire de St-Bertin – rapport du 28/03/1413

Transcription de la copie figurant dans le Cartulaire de St-Bertin établi au 1<sup>er</sup> siècle par Charles de Witte, moine de l'abbaye.<sup>9</sup>

Chest le rapport et denombrement que je Jehan de Hallines, escuier seigneur dudit lieu de Hallines fai et baille a Reverend Pere en dieu et pourveux et discrez mes tres grans et honnours mes seigneurs les religieux, abbe et couvent de l'eglise de St-Bertin de ce que je tieng et enteng a tenir d'eulx et de leur dicte Eglise noblement en ung fief seant au terroir de Hallines et environs ;

1. Et Primes Ernoul DU FOSSE tient de mi en quoterie une mesure de terre gisant au val Climent, alistant devers mer a le terre Jehan Laury, et devers solleil et devers mer as terres du seigneur de Halines, du bout damont a le terre Maroie SANDERS (ajout ou correctif en marge :, alistant devers solleil et devers mer as terres du seigneur de Halines, du bout damont a le terre Maroie SANDERS).
2. Item le dit Ernoul tient une mesure de terre gisant au val Climent, alistant devers mer a le terre Jehan LAURY et devers solleil a mes terres du bout daval a le terre Jehan MEULLET.
3. Item tieng en mes mains quatre mesures gisant a Vielmarels, alistant devers mer au quemain de Fauquemberghe.
4. Item Jaques DE LE TAVERNE tient en coterie deux mesures et demie de terre gisant desoubz le tour de le Bouchs, alistant devers solleil a lerritage des hoirs Askete SEMALWILLAY, devers soleil a le terre Jehan MEULLET, du bout damont a mes terres, et daval a le Hoilstraet.
5. Item tieng es mes mains deux mesures et demie de terre ou environ, alistant devers mer a le terre Guerard DE LE COUPE, et devers solleil a le terre Gherart GILLERS et le terre Jaques DE LE TAVERNES , du bout daval a le terre Jehan MEULLET et le terre Peronne BATELE.
6. Item Jehan et Simon DE FLOYECQUE tiennent une mesure de terre gisant au val Climent, alistant devers solleil a mes terres, du bout damont a le terre Baudin REMER et Clay DE LE CAME et daval a le terre Ernoul DU FOSSE.
7. Item Baudin REMER et Clay DE LE CAME tiennent une mesure de terre gisant au val Climent, alistant devers solleil a mes terres, du bout damont a le terre Jehan LAURY et daval a le terre Jehan et Simon DE FLOYECQUE.
8. Item maistre Guys LE BATTEUR tient une mesure de terre gisant au Boutil dessoubz Westbram, alistant daval a le terre Enlart de Bilque, damont a le terre dudit maistre, du bout devers mer au Westbram.
9. Item Gueraerd DE LE COUPE tient deux mesures de terre, alistant devers solleil et devers mer a mes terres, du bout daval a le terre Jaque DE LE TAVERNE.
10. Item le dit Guerard tient un quartier et demi gisant sur le mont, alistant damont a le terre Bryellaerd et daval a le terre de Coubronne ; du bout devers solleil a le terre Jehan DUVAL.

---

<sup>9</sup> Consultable sur [le site numérique de la Bibliothèque de St-Omer](#)

11. Item le dit Guerart tient vingt verghes de terre gisans as courtieux, alistant daval a le terre des hoirs Jehan MOISSON, damont a le terre des hoirs Jacquemart LE ROUS, du bout devers solleil au quemin de Fauquemberghe.
12. Item maistre Mikiel PONCHETient deux mesures de terre gisans deseure le quarriere alistans devers solleil a le terre Danel LEGRAVE et devers mer au fief dudit maistre Mikiel, du bout daval a la Hoilstrat.
13. Item ledit maistre Mikiel pour ung quartier de terre gisant es mesure, alistant daval au courtil qui fu Jehan ERNOUL dubout devers mer le riviere de Halines.
14. Item Jaques CRAQUENOTE tient une mesure de terre gisant deseure le quarriere, alistant daval a le terre des hoirs Askette SEMALWILLAY, damont a le terre Hoilstraet, dubout devers solleil a le terre Jehane CAYERE.
15. Item Engueran LEUREUX tient une mesure contenant un quarteron de terre ou environ, alistant damont a lirritage Maroye SANDERS daval a le terre dudit Enguerran, du bout devers mer a la rue allant de Halines a St Aumer.
16. Item Mikiel DE COUBRONNE tient dix quartiers de terre gisant en Le Couture deseure Halines, alistant damont a le terre de le vesve et hoirs Jaques LE KANCH, daval as terres dudit Mikiel, du bout de vers mer a le terre des hoirs Jaques LE KANCH.
17. Item le vesve et hoirs Jehan DE LE TAVERNE tiennent une mesure de terre gisant au val Climent, alistant devers solleil a le terre de l'eglise de Halines et vers mer a mes terres, du bout damont a le terre Ernoul DU FOSSE.
18. Item les dis vesve et hoirs tiennent 6 quartiers de terre gisant en ... (Loeqes ?), alistant devers solleil le terre Jehan DUVAL, devers mer a le terre de le vesve et hoirs Jaques LE KANCH, du bout damont au quemin de Fauquemberghe.
19. Item le dicte vesve et hoirs tiennent demie mesure de terre gisans deseure le quarriere, alistant daval a le terre Jehan MEULLRT, damont a le terre des hoirs Astkette SEMALWILLAY, du bout vers solleil a le terre Jehane KAQUIERE.
20. Item les dis vesve et hoirs tiennent demie mesure de terre gisans desoubz Lieuze, alistant devers solleil a Lieuze et devers mer a mes terres du bout daval a le terre Jehan NIEULLET.
21. Item Jehan DU WINKAY et Jehan DANEL tiennent sept quartiers de terre alistans devers solleil a le terre des hoirs Guillebert JOLY et devers mer a le terre de maistre Mikiel PONCHE, du bout damont a le Verde Voye.
22. Item les dessus dis WINKAY et DANEL tiennent treze quartiers de terre ou environ alistans damont et daval a le terre Jehan PIGACHE debout devers mer au quemin de Scoeudres
23. .Item David de SAINT AUDEGONDE tient 5 mesures de terre gisans desoubz Loistbram, alistant devers mer a le voye qui maine a Loistbram et vers solleil a mes terres, du bout damont a le terre Jehan PIGACHE.
24. Item le dessus dit tient six quartiers de terre gisans desoubz Westbram alistans devers solleil a le terre Jehan DANEL, devers mer a le terre Jehan PIGACHE, du bout damont a Westbram.
25. Item les dessus dis tiennent quatre mesures de terre gisans desoubz le quemin desquerdes alistans damont a le terre Jehan PIGACHE, daval a le terre Jehan DU VIQUAY, du bout de vers mer au quemin desquerdes.
26. Item le vefve et hoirs Jaques LE CANCH tiennent six mesures de terre ou environ, alistant damont a le terre Simon DE KENDALE, daval a le terre Mikiel de COUBRONNE, du bout devers mer au quemin desquerdes.
27. Item le dicte vefve et hoirs Jaques LE CANCH tiennent quarante quatre verges de terre gisans en Longues alistans devers solleil a le terre des hoirs Jehan DE LE TAVERNE, devers mer a le terres des dessus dis, du bout daval a le Hoilstrat.

28. Item les dessus dis tiennent deux mesures ou environ gisans es Courtieux, alistant damont a le rue devant le haie, daval a le terre Jehan DANEL, du bout devers solleil au quemin de Fauquemberghe.
29. Item Tassin BRIELLART tient demie mesure sur le mont, alistant a le terre Guerart DE LE COUPE, d'amont a le terre Jehan NIEULLET, du bout devers soleil a le terre des hoirs Jaques LE ROUS
30. Item le dit BRIELLART tient une mesure contenant quatre lis de terre, alistant damont a lirritage de le vefve et hoirs Jaques LE CANCH, daval a lirritage Maroye SANDERS, du bout de vers mer a le rue allant de Hallines a St Omer.
31. Item le dit BRIELLART ung quartier de terre listant de vers solleil a le terre Maroye SANDERS devers mer a le terre Jehan NIEULLET, du bout damont a le terre des hoirs Jehan DE LE TAVERNE
32. Item le vesve Jehan CLIMENT pour demie mesure de terre gisant sur Lespaut, alistant devers solleil a le terre Jaques DE LE TAVERNE ; devers mer a le terre Jehan NIEULLET, du bout daval au quemin de Lespaut.
33. Item Jaques DE LE TAVERNE et Guerart FLOURE tiennent une mesure de terre gisant sur Lespaut devers mer mes terres ; devers solleil au Crok de Lespaut, du bout daval a le terre Jaques DE LE TAVERNE.
34. Item les hoirs Askette SEMALWILLAY tiennent demie mesure de terre gisant desoubz le Quarriere, alistant damont a le terre Jaques CRAQUENOTE, daval a le terre Jehan DE LE TAVERNE.
35. Item les dis hoirs tiennent demie mesure de terre gisant es Courtieux alistans devers solleil a le terre Guerard DE LE COUPE, devers mer a le terre des hoirs Jaques LE CAN
36. Item Tassart LE FEBVRE tient une mesure de terre gisant au Lone Val alistans devers mer et devers solleil a mes terres ; du bout damont a le terre Mikiel DE COUBRONNE
37. Item Jehan NIEULLET pour trois quartiers de terre gisant en Longues alistans devers mer a le terre Jehan DE LE TAVERNE, devers solleil a le terre Mikiel CRAQUENOTE, du bout damont a le terre maistre Miquiel PONCHE.
38. Item le dit Jehan pour une mesure de terre gisant au Val Climent alistans devers solleil a le terre que tient Pierre DE TIENBRONNE, devers mer a le terre Ernoul DU FOSSE, du bout daval a le terre des hoirs Jehan DE LE TAVERNE
39. Item trente deux vergues gisans deseure le Quarriere alistans damont a le terre des hoirs de le TAVERNE, daval a le terre Jehane KAIERE, du bout devers solleil a le terre Jehane CAIERE.
40. Item le dit Jehan pour demie mesure de terre gisant sur Lespaut alistans devers solleil a le terre Peronne BATELE, devers mer a le terre Jaques DE LE TAVERNE, d'aval a le Hoilstraet.
41. Item le dit Jehan pour demie mesure et demi quartier de terre gisant daval le Quarriere alistans daval a le terre Jaques KAYER, damont a la terre des hoirs LE ROUS, du bout devers solleil a le terre des dis hoirs.
42. Item Colart LE PREVOST et Enlart DEANNE pour six mesures de terre gisant a le Ganolle alistans damont as terres des hoirs Pierre DE LE RUELE et a le terre Jehan DE LE HAIE, d'aval as terre de Clety, du bout devers solleil aux soistes de Pihem
43. Item les hoirs Guillebert JOLLY pour demie mesure de terre gisant en Longues alistans damont a le terre Jehane BASQUETE, daval a le terre Maroie SANDERS, du bout devers mer a le terre Enlardin de Bilke.
44. Item Jehane CAYERE pour un quartier de terre gisant deseure le Quarriere alistans damont a le terre Jehan NIEULLET, daval a le terre des hoirs Jaques LE ROUS, du bout devers solleil a le terre de le dite Jehane
45. Un quartier et demi alistans damont a le terre Jehan NIEULLET, daval a le terre Jehan BRIELLART, du bout devers solleil a le terre a le terre ( ! ) des hoirs Jaques LE ROUS.
46. Item vingt vergues gisans es Courtieux alistans damont a le terre Jehan LANOY, de bout devers solleil à le terre Enguerran LEUREUX
47. Item ung quartier de terre alistans devers mer a le terre Guerart DE LE COUPE, devers solleil à le terre des hoirs Jehan DE LE TAVERNE, du bout damont à le terre des hoirs Jaquemart LE ROUS.

48. Item Jehan LONEVIT pour deux lis de terre as Courtieux alistans daval a le terre Pierre LE VASSEUR, du bout damont a le terre Jehan LONELY
49. Item les hoirs Jaquemart LE ROUS pour demie mesure de terre gisant en Longues alistans devers solleil a le terre Jehan DANEL, devers mer a le terre des hoirs Jehan DE LE TAVERNE, du bout daval a le Hoilstrat.
50. Item dix vergues gisans gisant es Courtieux, alistant daval a le terre Jehan DE LE COUPPE, damont à le terre Jehan LANERY, du bout vers solleil au quemin de Fauquemberghe
51. Item demie mesure de terre tenant a le terre Mikiel DE COUBRONNE
52. Item un quartier deseure le Quarriere, alistant damont a le terre Jehane CAYERE, daval a le terre jehan NIEULLET, du bout devers solleil a le terre des dits hoirs.
53. Item pour seize vergues gisans empres la dicte terre et pour trente deux vergues gisant es Courtieux
54. Item les hoirs Askette SEMALWILLAY pour deux mesures de terre gisant a Lespaut alistans a le terre Jaques DE LE TAVERNE, et devers solleil à mes terres, du bout daval a le Hoilstrat.
55. Item Jehan de Hallines tieng en mon fief demie mesure de terre gisant a Lespaut, alistant devers mer a le terre des hoirs Askette SEMALWILLAY, du bout daval a le Hoilstrat.
56. Item le vesve et hoirs Jehan LEUREUX tiennent quatre lis de terre gisans es Courtieux
57. Item Monsieur Willaume de Waudringheen chevalier tient trois mesures de terre gisans au Val Climent alistans devers mer a mes terres, du bout daval a le terre Maroye SANDERS, du bout damont au quemin de Pihem.
58. Item Jehan PIGACHE tient cinq quartiers de terre gisans les le quemin Desquerdes, alistans devers mer a le terre maistre Miquiel PONCHE et devers west a le verde Voye
59. Item cinq quartiers de terre gisans desoubz Loistbram, alistant damont a le terre Enlardin DE BILQUE, daval a le terre Jehan DU WINKAY, du bout devers solleil a le terre Franchois DE CROHEM
60. Item trois quartiers de terre gisans empres le quemin Desquerdes, alistant devers mer a le terre maistre Mikiel DE COUBRONNE, devers solleil à le terre David DE SAINTE AUDEGONDE, du bout daval a le terre Jehan DU WINKAY
61. Item quartiers de terre ou environ alistans devers mer au quemin Desquerdes, devers solleil a liritage dudit Jehan, du bout daval a le Verde Voye
62. Item une mesure de terre alistans devers solleil a le terre Jehan DU WINKAY, devers mer à le terre des hoirs Jehan DE LE TAVERNE
63. Item neuf vergues de terre gisans en deux pieches es Courtieux , alisans daval a le terre Peronne BATELE, du bout devers mer a le terre Guerart DE LE COUPPE, et d'une liste devers solleil a le terre Jehan LONEVIT
64. Item ledit Jehan PIGACHE pour un quartier de terre, alistant devers mer à le terre Enlardin DE BILQUE, devers solleil a le terre que tient Gilles LE CANCH, de bout daval a Loistbram
65. Item le tierch d'une mesure de terre, alistant damont et daval a le terre David DE STE AUDEGONDE, du bout devers solleil a le terre Jehan DANEL.
66. Item un quartier de terre gisant à L'Espée, alistant damont a le terre Jehan NIEULET, daval a le terre David DE STE AUDEGONDE ; du bout devers solleil a le terre du dit PIGACHE
67. Item Hustin DE REBEQUE, les hoirs Jehan WOLRICH, le vesve et hoirs Jehan LE CARON , Jehan BERTIN, Xpienne GHOIS tiennent six mesures de terre gisans en une pieche alistans damont a le terre Simon BERTIN et Micquiel LSPAINGNARD, daval a le terre Jaquemart WOULVRICH et Guerard PILLE, dubout devers solleil a le terre Jaquemart TARTARE, et devers mer a le terre Pierre TARTARE du Bos.
68. Item Jehan PIGACHE de Wisernes tient quatre mesures de terre gisans dessus la soiste de Hallines alistans devers mer à le terre Jehan BRISSE, devers solleil a le terre des hoirs Jehan DE LE CRESSONNIERE, du bout damont a le terre des dessus dis hoirs.
69. Item cinq quartiers de terre alistans de vers solleil a le terre Lambert DE LE LOE, devers mer as terres Mikiel DE COUBRONNE, du bout damont as dessus dit.



70. Item Jehan et Pierre BRISSE tiennent quatre mesures de terre ou environ alistans damont et daval à le terre Jehan DE LE CRESSONNIERE, du bout devers solleil a le terre Jehan PIGACHE.
71. Item Pierre PLAYS tient deux mesures de terre et demie alistans devers solleil a le terre Lambert DE LE LOE, devers mer a le terre Mikiel DE COUBRONNE, du bout damont a le terre Jehan PIGACHE.
72. Item trois quartiers de terre alistans damons a le terre Jehan PIGACHE, a le terre demoiselle Xpiene DE CLARKES, du bout devers solleil a le terre Lambert DE LE LOE.
73. Item les hoirs SANDERS de Rouquestor tiennent trois mesures de terre alistans devers soleil au quemin de le Pierre, devers mer à le terre Jehan NIEULLET, du bout daval a le terre Riffart de CROHEM.
74. Item une mesure de terre, alistant a le terre Jehan DE LE CRESSONNIERE, daval a le terre Jehan et Gilles DE CHOQUEL, du bout devers solleil a le terre Lambert DE LE LOE.
75. Item les hoirs Jehan DE LE CRESSONNIERE tiennent cinq quartiers de terre, alistant daval a le terre Lambert DE LE LOE, damont a le terre Jehan PIGACHE, du bout vers solleil au Lone Val
76. Item trois quartiers de terre alistans daval a le terre SANDERS de Rouquestor, damont a le terre Pierre PLAYS, du bout devers solleil a le terre Lambert DE LE LOE.
77. Item les hoirs Willaume LE COC tiennent trois quartiers de terre, alistant damont a le terre des hoirs SANDERS de Rouquestor, daval le terre Pierre PLAYS, du bout devers solleil au quemin de la Pierre
78. Item trois quartiers ou environ, alistant damont a le terre Jehan DU CHOQUEL, daval a le terre Jehan DE LE CRESSONNIERE.
79. Item Jehan DU CHOQUEL tient sept quartiers de terre alistans a le terre Riffart DE CROHEM, damont as terres des hoirs SANDERS de Rouquestor, du bout devers solleil au quemin de la Pierre
80. Item Jehan DU MARES tient trois quartiers de terre alistans devers solleil a le terre Lambert DE LE LOE, devers mer a le terre des hoirs SANDERS de Rouquestor du bout devers solleil au quemin de la Pierre
81. Item demie mesure gisant au Bone Val, alistant daval a le terre Tassart LEFEVRE
82. Item Jehan LAURRY tient quatre lis de terre gisant es courtieux de Hallines en deux pieches alistans damont a le terre Jehan DANIEL, daval a le terre des hoirs Astkette SEMALWILLAY, du bout devers solleil au quemin de Fauquenberghes et à le terre Guerart DE LE COUPPE.
83. Item les enfans Maroie SANDRES tiennent cinq quartiers de terre, alistant devers nort a le terre Baudin LE ROUS, devers solleil a le terre Jaques DE LE TAVERNE, du bout damont a le terre Guerart DE LE COUPPE
84. Item trois quartiers de terre alistans devers solleil a le terre Baudin LE ROUS et a le terre Stas BRIELLART, du bout daval a le terre Mikiel CRAQUENOTE.
85. Item trois quartiers de terre alistans devers solleil a le terre Baudin LE ROUS
86. Item je Jehan DE HALLINES tieng en ma main quatre mesures de terre qui sont de mon dit fief séans au val de Carlinch aboutant au quemin Desquerdes, devers solleil et devers mer a le terre de David de STE AUDEGONDE.
87. Item maistre Miquiel PONCHE tient de mi trois quartiers de terre alistans devers mer a le terre de Mikiel DE COUBRONNE, et devers soleil a l'irritage David de STE AUDEGONDE.
88. Item demie mesure de terre seans desoubz le quemin Desquerdes alistans devers solleil a le terre Jehan DU WINQUAY.
89. Item un quartier de terre alistans de vers mer a le terre dudit David de STE AUDEGONDE, et devers solleil audit maistre Miquiel et de ce me rent le dit maistre Miquiel aucune rente comme il est, dont je proteste de la possession.
90. Item Enlardin DE BILQUE tient de mi cinq quartiers de terre desoubz le Westbram alistans daval a le terre Jehan PIGACHE et damont à le terre maistre Gui LE BATTEUR.
91. Item tient deux mesures de terre, alistant devers mer au quemin qui maine au Brane de Hallines et devers solleil a le terre Jehan PIGACHE.

92. Item tient un quartier et demi de terre gisant en Loquenes, alistant devers mer au fief dudit maistre Miquiel PONCHE, et devers solleil a le terre dudit Enlardin, et de ces choses ne me paie le dit Enlardin aucune rente, comme il dist, et proteste comme dessus.
93. Item les enfans maistre Guys LE BATTEUR tiennent en fief de mi à cause de mon dit fief vingt huit mesures de terre gisans tout en en pièche, alistant vers solleil a lirritage Miquiel DE COUBRONNE et a mes terres et a le terre Ernoul DU FOSSE et Jehane KAIERE ;  
 duquel fief on me doibt relief de la valeur pour ung an et autres services tels que en tel cas appartient et se doit ledit fief, comme on dist deux heux davaine a la mesure de St Aumer par chascun an heritablement a le capelle Ste Cateline en leglise de St Aumer en St Aumer et veue ce me doibt le dit fief pour reconnoissance chascun an heritablement un candelle de chire pesant ung quarteron a payer le jour nostre dame candelier.
94. Item Jehan PIGACHE tient de mi en fief dix quartiers de terre en deux pieches, dont une pieche contient sept quartiers et aboute sur la dicte Verde Voye, daval aux terres de St-Bertin, et lautre pieche contenant trois quarterons tenans aux terres dudit St-Bertin vers mer.
95. Item Casin PIGACHE tient de mi en fief deux mesures de terre aboutant daval a le dicte Verde Voye, damont aux dictes terres de St Bertin,  
 Et d'iceulx deux fiefs me doibvent une paire de wans de reconnoissance a payer es quatre festes de noel et paient les dis wans li uns une annee, et lautre lautre/
96. Item Ma... DE LE SCIENFERANT tient de mi en fief deux mesures de terre en deux pieches, et contient lune six quartiers et aboute sur le dicte Voye et daval aux terres de St-Bertin et les trois quartiers aboutant sur le dicte Verte Voye daval et damont a Pierre BRISSE  
 et en doit un paire de blans wans a payer comme dessus

et me doivent tous les fiefs dessus dis a cause de relief quant le cas y esquies ou tel relief que chascun diceulx fiefs valent en pourfit pour un an avec cambrelage accoutumier et service de plais en me court a Hallines comme en tel cas il appartient a faire et qu'il en seront requis, sommés ou adjournés suffisamment.

97. Item Sire Martin HONNOURE tient de mi dix quartiers de terre en deux pieches, est savoir sept quartiers en une piece et trois quartiers en lautre et aboute les dis sept quartiers sur le Verde Voye du bout damont et daval aux terres de St Bertin et les dis trois quartiers sur cette meisme voye et d'amont à Pierre BRISSE

De toutes lesquelles Terres et Tennements dessus declarres, sauf celles qui appartiennent audit maistre Miquiel PONCHE, Sire Martin HONNOURE et Enlardin DE BILQUE, et des fiefs dessusdis on me doibt par chascun an heritablement quatre deniers parisis pour chascune mesure a payer lune moitié au jour de St Jehan Baptiste et lautre moitié au terme de mi march, sur mon quel fief sire Jaque CRAIE a et prent par chascun an trois escus d or durans les vies dudit sire Jaque et Willaume son fils et le ... vivant a cause de certain acat quil fit a mi ... par lettres de ce baillés royaulx et en ce contre mi decretés de par le Roy. Lequel fief dessus declarré je tieng et adveue a tenir de mes dis seigneurs par le manière dicte par eulx payant a cause de relief, quand le cas y esquies, le valeur de mon dit fief pour ung an aveux, cambrelage coustumier et service de plais en leur sale à St Bertin et ailleurs ou il appartiendra avec mes pairs et compaignons toutes les fois que j en seray requis ou adjournés souffisamment, du quel mon dit fif je ay toute jistice et seigneurie fonsiere ou telle que mes dis seigneurs ont en le ville de Wisernes, a cause de laquelle terre je tieng mondit fief Vailli eschevins et les frans hommes et telz drois que telle justice appartient selon l usage et coustume dudit lieu et pais environ. Lequel rapport je fay et baille a mes dis seigneurs pa le manière dicte et tout par amendement. Tesmoing mon scel mis a ceste mien present Rapport fait le vingt-huitieme jour de march l an mil quatre cens et treze.

D'une ancienne copie en papier dans la 3<sup>ème</sup> boite des rapports d'Hallines

Registré au Registre des fiefs d'Halines, in folio page 65 ..

Cette ancienne copie en papier contient en petit in folio 5 pages et demie d'écriture

## Index

### Personnes citées dans le rapport de 1413

#### Tenanciers

Askette SEMALWILLAY, les hoirs	Jaques LE CANCH, la veuve et hoirs	Jehan WOLRICH, les hoirs
Baudin REMER	Jehan BERTIN	Jehane CAYERE
Casin PIGACHE	Jehan CLIMENT, la veuve	Ma... DE LE SCIENFERANT
Clay DE LE CAME	Jehan DANEL	Maroie SANDRES, les enfants
Colart LE PREVOST	Jehan DE HALLINES	Martin HONNOURE, Sire
David de SAINT AUDEGONDE	Jehan DE LE CRESSONNIERE, les hoirs	Micquiel LESPAINGNARD
Engueran LEUREUX	Jehan DE LE TAVERNE, la veuve et hoirs	Mikiel DE COUBRONNE
Enlardin DE BILQUE	Jehan DU CHOQUEL	Mikiel PONCHE, maître
Enlart DEANNE	Jehan DU MARES	Pierre PLAYS
Ernoul DU FOSSE	Jehan DU WINKAY	Pierre TARTARE du Bos
Gueraerd DE LE COUPE	Jehan et Pierre BRISSE	SANDRES
Guerart FLOURE	Jehan et Simon DE FLOYECQUE	Tassart LE FEBVRE
Guillebert JOLLY, les hoirs	Jehan LAURY	Tassin BRIELLART
Guys LE BATTEUR, maître	Jehan LE CARON, la veuve et hoirs	Willaume de Waudringheen, Monsieur
Hustin DE REBEQUE	Jehan LEUREUX, la veuve et hoirs	Willaume LE COC, les hoirs
Jaquemart LE ROUS, les hoirs	Jehan LONEVIT	Xpienne GHOIS
Jaques CROQUENOTE	Jehan NIEULLET	
Jaques DE LE TAVERNE	Jehan PIGACHE	

#### Personnes figurant dans les listes et abouts

Jehan ERNOUL	Jehan DUVAL	Pierre DE TIENBRONNE
Danel LEGRAVE	Jehan MOISSON <sup>10</sup> , les hoirs	Pierre LE VASSEUR
Franchois DE CROHEM	Jehane BASQUETE	Pierre TARTARE du Bos
Gherart GILLERS	Lambert DE LE LOE	Riffart DE CROHEM
Jaquemart TARTARE	Micquiel LESPAINGNARD	Simon DE KENDALE
Jaques KAYER	Peronne BATELE	Xpiene DE CLARKES
Jehan DE LE HAIE	Pierre DE LE RUELLE	

### Toponymes sur le rapport de 1413

Bone Val	Longues	riviere de Hallines
Courtieux	Loquenes	rue allant de Halines à St Aumer
Crok de Lespaut	Quarriere	soiste de Hallines
Hoilstrat	quemin d'Esquerdes	soistes de Pihem
L'Espée	quemin de Fauquemberghe	Val Climent
Le Couture deseure Halines	quemin de la Pierre	val de Carlinch
le Ganolle	quemin de Lespaut	Verde Voye
Lespaut	quemin de Pihem	Vielmarels
Lieuze	quemin de Scoeudres	Westbram
Loistbram	quemin qui maine au Brane de	
Lone Val	Hallines	

---

<sup>10</sup> MASSON en 1468

## Comté de Seninghem – rapport du 12/06/1440

Ci-dessous une liste des tenanciers<sup>11</sup> établie à partir de la transcription de Véronique FLAMMANG

BAUDET Henry (les hoirs)

**BRISSE** Symon

CRAIE Jacques

**CRAQUENOTTE** Jacquemart

**DANE** Clay

**DANEL** Jehan

D'AUCOCH Jehan

De BEUTIN Jacques (la veuve et hoirs)

**De BILQUE** Alléame

De BOULONGNE Baudin & Malin

**De COUBRONNE** Miquiel

De CROHEN Robert (défunt)

**De Le COUPPE** Guerard & Jehan (fils Guerard, détenteur du moulin de Hallines)

De Le MOTTE Wavrinois

**De Le TAVERNE** Guillaume & Jehan (la veuve et hoirs)

De QUENDALLE Nicholle (maistre)

**De SAINTE ALDEGONDE** Jehan I(es hoirs)

DESSINGES Pierre

**Du FOSSE** Arnoul & Chrestien & Robert (la veuve et hoirs)

FLONGE Baude (la veuve )

**FLOURE** Jacquemin (les hoirs) & Guerard (les hoirs)

GALERS Jehan (les hoirs)

HANGUEBOUCQ Jacquemart (la veuve)

JOLLY Jehan (les hoirs) & Pierre

**LANARY** Tassard

Le BLOIS Jehan

**Le CANCH** Gilles & Jacquemart (les hoirs)

**LE FEBVRE** Jehan & Waultier

Le GRAVE Danel (les hoirs) & Jehan (les hoirs)& Mathieu

Le PELLERIN Gérard (la veuve et hoirs)

Le SENAICH Chrestienne femme de Jehan NIEURLET) & Jehan (les hoirs) & Moie

**LEUREUX** Engueren & Jehan (les hoirs) & Lambert

**LONGVIT** Jehan (les hoirs)

MAINBOIDE Jehan (les hoirs) & Pierre (la veuve et hoirs)

**NIEURLET** Jehan

**PIGACHE** Jehan

PLATEL Jacques

ROBINE Hugueline (les hoirs)

WISSOCQ Olivier

---

<sup>11</sup> Cette liste ne comprend pas les tenanciers cités dans les listes et abouts ne possédant pas de terre relevant de la seigneurie de Seninghem.

## **Cartulaire de St-Bertin – Comparaison entre les rapports de 1468 et de 1413**

Plus de 50 ans séparent les deux rapports servis à l'abbaye de St-Bertin

Une grande similitude entre les deux rapports facilitent leur comparaison. Quelques variations sur les graphies, dont certaines peuvent s'expliquer par le fait que les documents sont des copies et que, de plus, le premier est une copie du premier dont l'original a disparu.

Le second document est calqué sur le premier : la description des listes et des abouts des parcelles est pratiquement, avec de temps en temps l'ajout de hoirs, ou le remplacement du prénom. Il s'agit donc d'une mise à jour sommaire du rapport de 1413 dans lequel seuls des changements sur les noms des tenanciers ont été apportés, mais pas tous. Si le fait que certains prénoms étaient portés de père en fils n'ait pas donné lieu à un changement dans le rapport, il serait, en effet, étonnant que les tenanciers de l'article 67<sup>12</sup> soient tous encore vivants en 1468.

Ci-dessous une comparaison entre les rapports de 1468 et de 1413

### **Changements, ou non, de tenanciers**

#### **A. Apparement sans changement du tenancier**

1. Baudin REGNER et Clay DE LE TAVERNE<sup>13</sup>
2. Hustin DE REBEQUE et consors
3. Jaques DE LE TAVERNE et Guerart FLOURE
4. Jehan DU CHOQUEL
5. Jehan DU MARES
6. Jehan LANERY<sup>14</sup>
7. Jehan LONEVIT
8. Jehan NIEULLET<sup>15</sup>
9. la veuve et hoirs Jehan DE LE TAVERNE
10. la veuve et hoirs Jehan LEUREUX
11. la veuve Jehan CLIMENT
12. les enfants Maroie SANDERS
13. les hoirs Askette SEMALWILLAY
14. les hoirs Jehan DE LE CRESSONNIERE
15. les hoirs SANDERS de Rouquestor
16. les hoirs Willaume LE COC
17. Maroie DE LE STIENSTRAET
18. Monsieur Willaume de Waudringheen chevalier
19. Tassart LE FEBVRE

#### **B. Avec changement du tenancier par d'éventuels hoirs**

- |                             |                                       |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| 1. David de SAINT AUDEGONDE | remplacé par Jehan de SAINT AUDEGONDE |
| 2. Enlardin de BILQUE       | remplacé par Allart de BILQUE         |

---

<sup>12</sup> Il pourrait s'agir d'une parcelle laissée à l'abandon et dont les héritiers ne sont pas connus.

<sup>13</sup> Ecrit DE LE CAME dans le rapport de 1413

<sup>14</sup> Lu LAURY sur le rapport de 1413

<sup>15</sup> Ecrit MEULLET sur le rapport de 1413

- |   |  |
|---|--|
| 3. Gueraerd de LE COUPE                   | remplacé par Clay de LE COUPE                          |
| 4. Jehan PIGACHE                          | remplacé par Chrestien PIGACHE                         |
| 5. Mikiel de COUBRONNE                    | remplacé par Jehan de COUBRONNE                        |
| 6. Ernoult DU FOSSE                       | remplacé par les hoirs de François DU FOSSE            |
| 7. La veuve et hoirs de Jaques LE CANCH   | remplacé par la veuve et hoirs de Lambert LE CANCH     |
| 8. Les enfants de Guy LE BATTEUR          | remplacé par Pierre LE BATTEUR                         |
| 9. Enlart DEANNE et Colart LE PREVOST     | remplacé par leurs hoirs                               |
| 10. Casin PIGACHE                         | remplacé par ses hoirs                                 |
| 11. Jehan PIGACHE de Wizenès              | remplacé par ses hoirs                                 |
| 12. Enlart DEANNE et Colart LE PREVOST    | remplacé par leurs hoirs                               |
| 13. Engueran LEUREUX                      | remplacé par ses hoirs                                 |
| 14. La veuve et hoirs Jehan DE LE TAVERNE | remplacé par Willaume de LE TAVERNE et Sanders LEUREUX |
| 15. Jaques CRAQUENOTE                     | remplacé par Miquiel de LE TAVERNE et Tassart ANDRE    |

### C. Nouveaux Noms de tenanciers

1. Guillaume CRAYE au lieu de Jehan de Hallines
2. Clay DU FOSSE au lieu des hoirs Jaquemart LE ROUS
3. Jaques de BLINGHEM au lieu de Jehan DANIEL & Jehan DU WINKAY
4. Jehan CHAPPE et Robert DANE au lieu de Jehan et de Simon FLOYECQUE
5. La veuve et hoirs de Simon DANE au lieu de Guérart de LE COUPE
6. Martin DRIENOIS et Leurens DANIEL au lieu de Jehan et de Pierre BRISSE et de Pierre PLAYS
7. Olivier de VISSOC au lieu de Mickiel PONCHE et sire Martin HONNORE
8. Robert DANE au lieu des hoirs Guillebert JOLLY et de Jehane CAYERE
9. Robert de HALLINES au lieu Tassin BRIELLART

### Variations graphiques sur les toponymes

Les toponymes, exception de Vielmarels remplacé en 1468 par Bernsevincq<sup>16</sup>, ne changent pas, il y a toutefois quelques variations graphiques

- Boutil remplacé en 1468 par Vauvel
- rivière de Halines remplacé en 1468 par rivière de Hallinghes
- ... (Loeques ?) remplacé en 1468 par Lochtene
- quemin de Scoeudres remplacé en 1468 par quemin d'Esquerdes
- gisant en Longues remplacé en 1468 par gissans en longueur
- Rouquestor remplacé en 1468 par Roquestoir
- Bone Val remplacé en 1468 par Lone Val
- Loquenes remplacé en 1468 par Longuenes

---

<sup>16</sup> Remplacement par un toponyme d'origine flamande.

## Centièmes de 1569

Relevé du registre consultable sur [le site Internet des Archives Départementales du Pas-de-Calais](#) (seuls les noms sont relevés, les superficies et sommes portées sur le registre n'ont pas été recopiées).

Par devant Antoine DE LA FOLIE, bailly de la paroisse et seigneurie de Hallines en la présence de Guillaume DANEL, Robert DE LA VIGNE, Antoine LE BAILLY, Ambroise BUCQUIER, Philippes MERLEN, Jean DUPONT, Philippes FRANCOIS, Denis BARBARY et maistre Alexandre LE GRAND, tous francq hommes de ladite seigneurie ont été ledit Robert DE LA VIGNE, Philippes MERLEN, Ambroise BUCQUIER et Jean DESMACAIS ont été choisis et commis pour recevoir les rapports de toutes les maisons, jardins, terres à labour, près, bois et tous autres biens meubles (...)

Déclaration des maisons occupées par louagiers avec jardins seulement ...

1. Jean DESGARDINS, serviteur du papieur, en louage de la veuve et hoirs Charles HUDEBOURG, demeurante à St-Omer.
2. Martin LE BINDRE, bosquillon, en louage de la veuve Jean CAIGNART, demeurante à St-Omer.
3. Jacques DE LE ZOEDE, serviteur du magnier, en louage de Jean DE BOUBERS demeurant à Beusart.
4. Nicolas BILHAULT, manouvrier, en louage de Monsieur Gilles du CISGNE, demeurant à St-Omer.
5. Simon DESGARDINS, papieur, en louage de Jean DUPONT, magnier, demeurant à Hallines (moulin à gros papier)

Déclaration des misons occupées par louagiers avec jardins, terres à labours et autres biens...

1. Simon QUEVAL en louage de Gilles PEPPIN demeurant à St-Omer (32 mesures).
2. Jacques DE WAVRANS en louage d'Antoine FOLLET, demeurant à St-Omer
3. Le dit DE WAVRANS en louage de la veuve Robert REQUET, demeurant à St-Omer
4. Le dit DE WAVRANS en louage de Maistre Robert du CISGNE, son beau-frère, demeurant à St-Omer
5. Jean HARLE en louage de Jean du TIENBRONNE, demeurant à Wizernes
6. Le dit HARLE en louage de Guillaume du CHOCQUEL, demeurant à Wizernes
7. Jean DUPONT, magnier, en louage du sieur de Hallines.
8. Le dit Jean DUPONT, en louage du sieur de Hallines (88 mesures de terres à labour).
9. Philippes MERLEN en louage de Mahieu MILLE demeurant à Bourbourg
10. Le dit MERLEN en louage d'Antoine DE LA FOLIE demeurant à St-Omer
11. Le dit en louage du dit FOLIE
12. Le dit en louage des enfants de Martin LE GRAND, demeurant à St-Omer
13. Le dit MERLEN en louage des enfants Eugran DE WAVRANS, demeurant à St-Omer
14. Le dit MERLEN en louage de Guillaume DANEL, demeurant à St-Omer
15. Le dit MERLEN en louage des enfants Jean DE HAFFRENGHES
16. Le dit en louage des dits enfants
17. Le dit MERLEN en louage de Jean LE LEETRE, demeurant à St-Omer
18. Le dit MERLEN en louage du dit Jean LE LEETRE

19. Pasques de SEMPY en louage du dit Jean LE LEETRE
20. Robert DE LE VINGNE, en louage du sieur de Hallines.
21. Le dit DE LE VINGNE, en louage du sieur de Ferlinghen
22. Le dit DE LE VINGNE, en louage de Maistre Jacques LE LEETRE
23. Le dit DE LE VINGNE, en louage du dit LE LEETRE
24. Le dit DE LE VINGNE, en louage des enfants Jean DE HAFFRENGHES, demeurants à St-Omer
25. Le dit, en louage des dits enfants
26. Le dit, en louage de Guillaume ANDRIEU dit Crocq, demeurant à St-Omer
27. Le dit Robert DE LE VINGNE a baillé en louage des terres à Gilles HAULTSOLLIER de Pihem
28. Pierre DU BLARON en louage de Jenne LE BENDE, jeune fille à marier
29. Le dit DU BLARON en louage de Michel PIGAICHE demeurant à Werdrecques
30. Le dit DU BLARON en louage de Jean MARISAL demeurant à St-Omer
31. Allard THIBAUT demeurant à Wizernes en louage de Pierre PALLART demeurant à St-Omer
32. Le dit THIBAUT en louage de François VANDENVISQUIERE demeurant à Saint-Omer
33. Ambroise AUQUIER en ferme de Louis DE ROBECQUE sieur de Blendecques, Hallines, Coubronne
34. Jean DESMARCAIS caron en louage des héritiers de Jean DE HAFFRENGHES
35. Le dit DESMARCAIS en louage de Messieurs les chanoines de St-Omer une portion de dîme à Hallines
36. Le dit DESMARCAIS en louage de Messieurs les chanoines de Boulogne pareille portion de dîme
37. Le dit DESMARCAIS en louage de Monsieur l'Abbé de St-Jean pareille portion de dîme

Déclaration des biens immeubles dont jouissent et possèdent les propriétaires ou usufruitaires douagiers et viagers

1. le Sieur de Hallines (droits seigneuriaux et reliefs de la seigneurie)
2. Sire Clément BILHAULT, curé propriétaire (sa dîme)
3. Nicolas DE WAVRANS, couturier
4. Jean PIGAISCHE, laboureur
5. Engren THIEUILLIER, tisseran de toile
6. Jacques DE WAVRANS, labourier
7. La veuve Jacques DE SAINT MARTIN
8. Pierre HERMEL, manouvrier
9. Nicolas MAILLART, brasseur
10. Pasques DE SEMPY, serviteur du manier, et Jenne LE FEBVRE, sa belle-mère
11. Jean MARISAL, demeurant à St-Omer
12. Jean DUPON, manier (moulin à blé)
13. Robert LE NEN (moulin à huile ou à papier gris)

Déclarations des maisons et jardins seulement occupés par propriétaires ou usufruitaires douagiers et viagers

1. Pierre DU BLARON
2. Augustin PEUVION
3. Simon DESGARDINS, papieur
4. Jean HARLE, boucher

Déclarations des biens meubles, négociations et marchandises sujets à taxe

1. Louis DE REBECQUES, sieur de Blendecques, Hallines et Coubronne
2. Nicolas MAILLART, brasseur



Déclaration de tous les biens appartenant à Jean DESMARCAIS, Robert DE LE VINGNE, Philippe MERMENT et Ambroise AUQUIER, députés à la susdite appréciation faite par Nicols MAILLART, Jacques DE WAVRANS et Jean DUPON, échevins.

Déclaration de la grandeur comprendement de ceux qu'ils occupent tant en propriété qu'en louage plusieurs terres tenues de la Seigneurie et dîmage de Hallines, lesquelles sont rapportées es autres lieux où ils prennent leurs sacrements avec autres terres leur appartenant.<sup>17</sup>

1. Leurens DE HALLINES, demeurant à Wisques, en louage de la veuve Pierre MESQUE
2. Pierre LE VASSEUR, demeurant à Pihen
3. Guillaume VARLET, Pihen
4. Valentin VARLET, Pihen
5. Eloy HAULTSOLLIER, Pihen
6. Jullien TRIQUET, Wizernes
7. Jean PIGOUCHE, Wizernes
8. Thomas PIGOUCHE, Wizernes – louage de la veuve Jean LIOT
9. Guillaume DU CHOQUEL, Wizernes – louage de Monsieur DULIMONT
10. Jean DE TIENBRONNE, Wizernes
11. Claude LE LEETRE, Bilques
12. Baudin LE TAILLEUR, Pihen
13. Jean DESGARDINS, Pihen
14. Jacquemine DE LE VINGNE, Pihen
15. La veuve Lambert CADART, Pihen
16. Denis DE WAVRANS, Helfaut – louage de Jean CAUCHETEUR
17. Michel COPPIN, Pihen – louage de Monsieur Jean LE LEETRE=
18. Allart THIBAUT, Wizernes - louage du sieur Jean DU CHOCQUEL
19. Mahieu LE FEBVRE, Helfaut
20. Jacquemine DAUBRICOURT, Helfaut
21. Wallerand FAUVEAU, Esquerdes
22. Simon MERLEN, Esquerdes
23. Adam DE HERSIN, Bienques
24. Pierre TARTARE, Pihen – Louage de Clément DE TOURAINNE et de Louis MALLEBRANQUE
25. Guillaume TARTAIRE, Pihen
26. Jean THIBAUT, Bienques
27. Pierre DE MAMES, Bienques
28. Antoine LE BAILLY, Bienques
29. Jacques LE VASSEUR, Bienques
30. Gilles HAULTSOLLIER, Pihen
31. Jacques PIGAICHE, Wizernes
32. Jean THIENBRONNE, Wizernes
33. Bertin DE SAINT-MARTIN, Wizernes
34. Walleran PRUVOST, Wizernes
35. François DE COCQUEMPOT, Bienques
36. La veuve Jean PRUVOST, Pihen - louage de la veuve Guillaume WIRQUIN

---

<sup>17</sup> En principe, les registres ne comportent pas les noms des personnes habitant d'autres paroisses et ayant déclaré leurs biens dans cette paroisse. Les registres de Bilques, Helfaut et Inghem font comme celui de Hallines exception. Sur celui de Helfaut, apparaissent aussi des habitants de Pihem, paroisse pour la quelle le registre a disparu.

Fait le 1<sup>er</sup> avril 1570 – Signé Antoine DE LA FOLLIE

Recollement des centièmes le 12 décembre 1571

1. Le sieur de HALLINES, dont la maison aurait dû être taxée
2. Jean PIGOUCHE (terres non déclarées à Wizernes)
3. Allart THIBAULT (terres non déclarées)
4. Jacques PIGAICHE
5. Jean DUPONT
6. Pierre CARON<sup>18</sup>
7. Jacques DE SAINT MARTIN (erreur de calcul)
8. Robert LE NEU

---

<sup>18</sup> Ce devrait être Pierre DU BLARON

Abbaye de Ham – rapport du 05/06/1576

	Tenancier		demeurant à	détails
1	Anthoine	<b>DE LA FOLLIE</b>		bourgeois de St-Omer
2	Alexandre	<b>LEGRAND</b>	maître	venant de .... BAYARD
3	Claude	<b>LEGRAND</b>		
4	Robert	<b>DE LE VIGNE</b>		
5	Jehan	<b>DU POND</b>		
6	Jehan	<b>LIOT</b>	la veuve	St-Omer
7	Pierre	<b>PALLARD</b>		St-Omer
8	Anthoine	ANNART	mari de Marguerite PALLARD	
9		DAUTENTHUN	Demoiselle	
10	Jehan	OGIER	et	
11	François	<b>VAN DEN WIESCHENE</b>		St-Omer
12	Anthoine	TOUZET		St-Omer
13	Martin	<b>PIGOUCHE</b>		Wizernes
14	Gilles	<b>DU CHISNE</b>	maître	St-Omer
15	Nicollas	DE BUSNES		St-Omer
16	Bauduin	<b>LEFEBVRE</b>	les enfants	Wizernes
17	Jehan	<b>DE THIENBRONNE</b>		Wizernes
18	Oudart	<b>DE ST-MARTIN</b>		Wizernes
19	Jehan	<b>DE ST-MARTIN</b>	la veuve	Wizernes
20	Bertin	<b>DE ST-MARTIN</b>		Wizernes
21	Baudin	<b>PIGAICHE</b>		Wizernes
22	Gilles	<b>HAUTSOLLIER</b>		Pihem
23	Martin	<b>DE WAVRANS</b>	à cause de sa femme	/au lieu de Mahieu MILLE / au lieu de Baudyn DESMARCAIS / au lieu de Me ALEXANDRE LEGRAND
24	Guillaume	DELEPOUVE	mari de Jehenne HAUTSOLLIER	
25	Jehan	<b>DE MAMEZ</b>	à cause de sa femme	Cléty
26	Martine	DU HOCQUET	veuve de Guillaume DE BEAURAINS	Helfaut
27	Jacques	LARDEUR	meunier	
28	Jehenne	VERON	veuve de Jehan PREVOST	
29	Nicollas	<b>DAMBRICOURT</b>		Pihem
30	Jossyne	<b>PIGACE</b>	jeune fille à marier	
31	Allizon	DUPLOICH		Wizernes
32	Eloy	<b>HAUTSOLLIER</b>		
33	Vallentin	<b>VARLET</b>	et	
34	Guillaume	<b>VARLET</b>	son fils	
35	Jacques	<b>LE BAILLY</b>	mari de Marguerite DE MAMEZ	
36	Anthoine	FOUBE		Bienques
37	Anthoine	DE CREHEN	fils de Noël	. Venant de Catheryne THIBAULT
38	Jacqueminne	<b>DE LE VIGNE</b>	veuve de Toussaint CRENLEU	

39	Andrieu	<b>DESGARDIN</b>	à cause de sa femme et des enfants d'icelle et de Noël HAULTSOLLIER		
40	Les dits enfants seuls				
41	Michiel	<b>COPPIN</b>		Pihem	
42	Baudyn	<b>LE VASSEUR</b>		Bienccques	
43	Jenne	DE LE VIGNE	veuve de Pierre BOLLART		
44	Jehan	<b>DE WAVRANS</b>		Pihem	
45	Nicollas	<b>DE WAVRANS</b>			terre occupée par Martin DE WAVRANS
46	Jacques	<b>HAUTSOLLIER</b>		Pihem	/ au lieu de Collard THYBAULT
47	Jacques	<b>LE LECTRE</b>	maître	St-Omer	
48	Guillaume	<b>TARTARE</b>		Pihem	venant de Jehan DELEPOUVE
49	Jehan	<b>PREVOST</b>	mari de Magdelaine CADART		
50	Pierre	<b>LE VASSEUR</b>	fils Henry		
51	Baudyn	ALEXANDRE	fils Pierre	**	
52	Pierre	<b>THYBAULT</b>	mari de Péronne HAULTSOLLIER	St-Omer	
53	Jehan	LE BRUN	mari de Jehenne HAULTSOLLIER	/ venant de Thoinette LE BONCHON / acheté à Anthoine ALLEHOY et sa femme	
54	Folque	LECOUSTRE	mari de Collette MERLEN	Tatinghem	
55	Jacques	SAGOT	mari de Barbe WYNTREBERT	Esquerdes	
56	Wallerand	<b>FAUVEAU</b>	mari d'Anthoinette CADEL, par avant veuve de Jehan MERLEN, beau-père de Jehan, Jehennette et Anne MERLEN		
57	Simon	<b>MERLEN</b>		Esquerdes	
58	Adam	<b>DE HERSYN</b>	mari d'Anthoinette LE TAILLEUR	Bienccques	
59	Jehan	<b>DU CHOCQUEL</b>		St-Omer	venant de Clay DU CHYNNE / venant de Alard THYBAULT
60	Pierre	<b>TARTARE</b>		Pihem	
61	Isabeau	DE LE VIGNE	veuve de Guillaume FOREST	Bienccques	
62	Pierre	PALLARD			/ au lieu de Guillaume DE MILLAN à cause de sa femme
63	Jacques	<b>DE WAVRANS</b>	mari de Jehenne DU CHISNE, fille de Ysacq		terre qui fut à Sire Jehan WARNIER
64	Jehan	<b>DE HAFFRENGHES</b>	les enfants	St-Omer	
65	Guillaume	DANEL		St-Omer	
66	Ambroise	<b>ANCQUIER</b>			par avant Pierre PALLARD / venant de Alard THYBAULT
67	Symon	LIEVIN	Les hoirs qu'il eut de son 1er mariage et avec eux Henriette LIEVIN leur demi-sœur		
68	Baudyn	<b>LE TAILLEUR</b>			
69	Guillaume	HAUTSOLLIER	mari de Marguerite BAUCHANT		
70	Jehenne	BENDE	fille de Pierre	Wizernes	
71	Guillaume	BAUCHANT	dit Carnoye		
72	Clément	<b>TOURAIN</b>			par avant Jullien, son père
73	Loys	<b>MALLEBRANCQUE</b>	mari de Anne TOURAIN		
74	Maroye	<b>BAUCHANT</b>	veuve de Lambert CADART		

75	Anthoine	GODART	mari d'Anthoinette DELEPOUVE		
76	Pierre	<b>DE MAMEZ</b>			par avant Jehan DE COCQUEMPOT / /// venant e Franchois ..;
77	Marand	THYBAULT	les enfants		
78	L'église de Pihen				
79	Anthoine	DE COCQUEMPOT		Biencques	
80		<b>DU LYMON</b>	le Sr, mari de Damoiselle Marie DE RACQUINGHEM		
81	Jacques	<b>LE VASSEUR</b>		Biencques	
82	Jehan	BAUCHANT	maître		
83	Guillaume	BAUCHANT	fils Jehan	Pihem	venant d'Anthoine OGIEr
84	Jehan	<b>DESMARCAIS</b>			
85	Robert	<b>LE NEU</b>		St-Omer	
86	Pierre				(manque le folio 34)
87	Jacques	DE NIEURLET		Wizernes	au lieu de Jacques MARISCHAL
88	Guillaume	CANTELEU	bourgeois	St-Omer	par avant Nicolas HANSE
89	Loys	PEPPIN	fils de feu Gilles		venant de Mahieu DE CAUCH.../ venant d'Anthoin DE LE FOLLYE / venant des enfants de Martyn LE GRAND / venant de Liévyn DU VAL / Par avant Claude COOLEN / venant de Guérart PAIN
90	Collette	DE LE VIGNE	veuve		
91	Rolland	MEREAU	la veuve		
92	Jehan	DE WAVRANS			
93	Jacques	HAUTSOLLIER			par avant Nicolas ERNOULT
94	Jacques	LE BRUN	à cause de sa femme		
95	Guillaume	LE CARON	mari de Catherine WARNIER		
96	Noël	HAUTSOLLIER	les enfants		
97	Vallentin	VARLET			
98	Jehan	LE BRUN	à cause de sa femme		
99	Jehan	BAUCHANT	maître		
100	Gilles	HAUTSOLLIER			
101	Jacques	LE VASSEUR			
102	Jehenne	VERON			par avant Guillaume WILLERON
103	Gilles	HAUTSOLLIER			
104	Denys	DE BERSACQUES	les hoirs de maître		
105	Guillaume	TARTARE			
106	Jacques	HAUTSOLLIER			
107	Franchois	<b>DE COCQUEMPOT</b>			
108	Loys	MALLEBRANCQUE	mari de Anne TOURAINÉ		
109	Pierre	DE MAMEZ			par avant les héritiers Jehan DE COCQUEMPOT
110	Jehan	DE COCQUEMPOT		Crehen	
111	Pierre	DE MAMEZ	à cause de sa femme	Biencques	
112	Jehan	DE WAVRANS	et		
113	Michiel	COPPIN	et		
114	Andrieu	DESGARDIN	à cause de sa femme		
115	Guillaume	HAUTSOLLIER	fils de Jacques		
116	Pierre	THYBAULT	mari de Péronne HAUTSOLLIER		

117	Guillaume	TARTARE			
118	Mariette	LE VASSEUR	filie d'Adam		
119	Anthoine	<b>LE BAILLY</b>			
120	Jacquelynne	LE BAILLY	veuve		
121	Guillaume	LE PAPPE	à cause de sa femme, fille de Collette LE BAILLY		
122	Oudart	DE ST-MARTIN	les hoirs		
123	Jehan	LOUCHIER	à cause de sa femme		
124	Jehan	ALEXANDRE	à cause de sa femme		
125	Noël	HAUTSOLLIER	les enfants		
126	Baudyn	LE VASSEUR			au lieu de Jehennette DE CAUCHY
127	Mahieu	THYBAULT			
128	Jacques	LE VASSEUR			
129	Anthoine	FOUBE			
130	Jehan	DE COCQUEMPOT		Crehen	
131	Jacques	LE BAILLY	mari de Marguerite DE MAMEZ		
132	Guillaume	HAUTSOLLIER	mari de Marguerite BAUCHANT		
133	Rolland	MEREAU	la veuve		
134	Jehan	LE BRUN	mari de Jehenne HAULTSOLLIER		
135	Clément	TOURAINÉ			
136	Jacques	LE VASSEUR			
137	Jehan	LE BRUN			
138	Jehan	BAUCHANT	maître		
139	Pierre	CADART			
140	Jehan	SYMON			
141	Jehan	HAUTSOLLIER			
142	Michiel	COPPIN			
143	Jacques	LE BAILLY			
144	Jehan	LOUCHIER	à cause de sa femme		
145	Guillaume	HAUTSOLLIER	à cause de sa femme		
146	Guillaume	CARON		St-Omer	
147	Jacques	HAUTSOLLIER			
148	Liévin	DE BEAUVAIS	les hoirs		
149	Loys	MALLEBRANCQUE	mari de Anne TOURAINÉ		
150	Baudyn	LE TAILLEUR			
151	Pierre	DE MAMEZ	à cause de sa femme		
152	Guillaume	BAUCHANT	dit Carnoye		
153	Clément	TOURAINÉ			
154	Liévin	DE BEAUVAIS	les hoirs		
155	Maroye	BAUCHANT	veuve de Lambert CADART		
156	Jehenne	DE LE VIGNE	veuve de Pierre BOLLART		
157	Jacqueminne	DE LE VIGNE	veuve de Toussaint CRENLEU		
158	Jehan	LE BRUN	mari de Jehenne HAULTSOLLIER		
159	Jacques	LE VASSEUR			
160	Jacques	HAUTSOLLIER			

161	Adam	DE HERCHIN	mari d'Anthoinette LE TAILLEUR		
162	Baudyn	LE TAILLEUR			
163	Nicollas	PIGOUCHE	la veuve		
164	Guillaume	HAUTSOLLIER	à cause de sa femme		
165	Jehan	<b>THYBAULT</b>			
166	Jacques	LE LECTRE	maître		
167	Baudyn	LE TAILLEUR			au lieu des enfants Marand THYBAULT
168	Gilles	HAUTSOLLIER			
169	Nicollas	THYBAULT	les hoirs		
170	Guillaume	TARTARE			
171	Guillaume	HAUTSOLLIER	à cause de sa femme		
172	Jacques	LE LECTRE	maître		
173	Michiel	COPPIN			par avant Jehan DE MAMEZ à cause de sa femme
174	Anthoine	DE HERCHIN	les enfants dudit et de Margueritte COPPIN, qui ont pour tuteurs Gilles BOLLARD, Marand COPPIN et Oudart DE SEMPY		
175	Jehan	BAUCHANT	maître, et		
176	Noël	BAUCHANT	son frère		
177	Pierre	PALLARD			
178	Jacques	LE LECTRE	maître		
179	Jehenne	HAUTSOLLIER	fille de Franchois		
180	Loys	PEPPIN	fils de feu Gilles		tient le fief au Flégard
181	Jacques	LE BAILLY	fils Anthoine		
182	Guillaume	DANEL		St-Omer	
183	Nicollas	LYOT	fils Nicolas		
184	Marye	CADART	veuve de Jacques FRANCHOIS		
185	Catherine	DE POIX	veuve du Sr de LA HAYE, sœur héritière de feu Charles DE POIX, chanoine		fief de la Motte
186	Loys	PEPPIN			(tenancier de Catherine DE POIX)
187	Jehan	DE HAFFRENGHES	les enfants		(fief de la motte)
188	Anthoine	ANNART	mari de Marguerite PALLARD		
189	Jehan	DESMARCAIS	et		
190	Ambroise	LE TIEULIER	fils d'Enguerand et de Catheryne DESMARCAIS		
191	Nicollas	DE WAVRANS			par avant les enfants Jehan DE HAFFRENGHES
192	Pierre	LE ...	la veuve		
193	Martin	PIGAICHE			
194	Catherine	DE POIX			autre fief
195	Phles	<b>MERLEN</b>			

(en gras, les patronymes figurant dans les centièmes)

## Les CRAYE, seigneurs de Hallines

Les liens de parenté entre les CRAYE, seigneurs de Hallines peuvent être établis à partir d'un document issu de la succession de Deschamps de Pas et relatif à la seigneurie de Hallines<sup>19</sup>, à savoir une pièce d'un procès concernant la succession de Willaume DE CRAYE, seigneur de Hallines et décédé sans héritier direct<sup>20</sup>.

Ce procès opposait les héritiers de David DAVEHOULT à la veuve du second fils de Jacques CRAYE, nommé aussi Jacques.

Ci-dessous deux extraits de ce mémoire.

*Ysabel EREMBault, dame de Hallines, veuve de feu Jaques CRAYE le jeune et Jehan de SAINT-ALDEGONDE dit le Borgne, escuyer et advoué de Barbe CRAIE, fille mineure et héritière dudit feu Jaque CRAYE le fils contenant que Jaque CRAYE en son temps seigneur dudit lieu de Hallines (qui) fut marié deux fois et de son mariage premier eut feu Guille CRAYE et du second mariage le dit Jaques CRAYE le fils, duquel feu Guillaume ledit Jaques CRAYE le père donna ladite terre de Hallines (...)*

*Jehan CRAYE, fils naturel de feu Guillaume CRAYE (...) en son vivant seigneur de Hallines et paroissien de la dite paroisse Saint-Denis (et qui) alla de vie à trépas en icelle ville de Saint-omer le pénultième jour du mois d'octobre 1475 qui fut la pré veille du jour de la Toussaint et qu'on par dit le corps jusqu'à lendemain (...)*

A noter aussi que Willaume avait un fils naturel nommé Jehan.

Ces informations sont cohérentes avec celles des comptes des argentiers de Saint-Omer:

*Comptes Argentiers 1422 – 1423 - Receptes de rentes à vie vendues:*

- *De Jaques CRAYE ayant cause de Jehan POLLART et de demoiselle Katherine DE WISSOC sa femme durant les vies de Sire David DAVERHOUD et de demoiselle Agnès CRAYE sa femme.*

*Comptes Argentiers 1433 – 1434 Rentes viagères - vendues:*

- *A Jaques CRAYE durant les vies de demoiselle Marie DE BEUTIN sa femme et de Sire Willame CRAYE son fils.*

---

<sup>19</sup> Cote 1 J 1432

<sup>20</sup> Ce document, un mémoire, comporte un grand nombre de page et n'est pas facile à lire – beaucoup de considérations juridiques.



*Comptes Argentiers 1443 - 1444*

- *A Willame CRAYE durant la vie de demoiselle Jacquemine DE SAINTE ALDEGONDE sa femme paravant femme de feu Nicaise DE HEGHES.*

*Comptes Argentiers 1468 - 1469*

- *Aux ayants causes de feu Jacques CRAIE durant les vies de Willaume CRAIE et de demoiselle Agnez CRAIE sa soeur veuve de feu David DAVERHOUD.*

*Comptes Argentiers 1471 - 1472*

- *A demoiselle Agnés CRAIE fille de feu Jacques (elle trépassa le 08/1472)*

*Comptes Argentiers 1475 – 1476 - Receptes de rentes:*

- *De Jacques CRAYE fils de feu Jacques CRAYE et de Olivier DAUSQUE , pour rente à la vie de feu Guillaume CRAYE qui trépassa le 31/10/1475.*

(Données issues des relevés de Philippe DERIEUX)